

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1er FEVRIER 2023 à 19H00



N° 005/2023 – Cession de la parcelle AK 30 sise 477 rue de la Charpine

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **24** – Excusée avec Pouvoir : **1** – Excusée sans Pouvoir : **1**
Absents : **2** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 1^{er} FEVRIER, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale **du 26 JANVIER 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSEE AVEC POUVOIR :

Madame TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).

ETAIT EXCUSEE SANS POUVOIR :

Madame ROUSSEL Céline

ETAIENT ABSENTES :

Mesdames JACQUET Aude, GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

La commune est propriétaire de la parcelle AK 30 (zone en bleu) sise rue de la Charpine et sur laquelle était installée un transformateur d'électricité :



Le transformateur ayant été supprimé, la parcelle est désormais inoccupée. Les copropriétaires des parcelles section AK n°277 et n°29, les consorts CHARBON, souhaitent acquérir la parcelle section AK n°30 afin de l'inclure dans le tènement de sa propriété.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AK n°30 aux consorts CHARBON à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

AUTORISE Monsieur Patrick BOUVARD, 1er adjoint au Maire à signer l'acte administratif de cession.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

